

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12.10.2023

ID : 089-200039642-20231005-71_2023-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le cinq octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M. CATY Gérard, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme LENEVEU Marie-Claire.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. SOEHNLEN Pascal), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. BOUCHARD Michel), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 47 - Absent(s) : 10 - Pouvoir(s) : 18 - Votants : 65 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. SOEHNLEN Pascal), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. BOUCHARD Michel), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Délibération n° 71-2023</p>	<p>Absents excusés : <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent.</p> <p>Absents non excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p>Secrétaire de séance : M. DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : 29 septembre 2023</p>

Objet :

ADMINISTRATION GENERALE

Marchés et commandes publics

Réhabilitation du pôle petit enfance « l'îlot bambins » de Tonnerre – Attribution et signature du marché global de performance

Vu les articles L2122-21-1, L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la crèche de Tonnerre, située au sein du pôle petit enfance « L'Îlot Bambins », joue un rôle essentiel en matière d'accueil et d'éducation de la petite enfance,

Considérant le manque en place de crèche sur le territoire et l'inadaptation des locaux actuels aux besoins d'accueil identifiés,

Considérant que les études et réflexions approfondies menées pour évaluer les besoins spécifiques de notre population, identifier les contraintes existantes et déterminer la voie la plus appropriée pour répondre à ces besoins supplémentaires, ont confirmé la nécessité de procéder à une réhabilitation et à une extension de la crèche de Tonnerre en vue d'accroître sa capacité d'accueil, de garantir la sécurité et le bien-être des enfants, et de mettre aux normes la structure,

Considérant la procédure de marché public lancée le 12 juin 2023 pour réaliser ce projet,

Considérant la possibilité juridique de recourir à un marché global de performance permettant de confier à un prestataire unique l'ensemble des prestations et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet, garantissant ainsi sa cohérence a sa coordination,

Considérant les caractéristiques de ce marché public qui sont les suivantes :

- Type de procédure : Procédure adaptée avec négociation possible
- Type de marché : Marché global de performance
- Type de prestations : Marché de travaux

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au 28 juillet 2023 à 12 h 00, a été réceptionné 1 pli par voie électronique,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis le règlement de la consultation, à savoir :

- **Prix** **40 points**
- **Capacités techniques** **20 points**
- **Engagement de performances** **15 points**
- **Qualité environnementale de la proposition..** **15 points**
- **Délais** **10 points**

Considérant qu'une réunion de négociation s'est déroulée avec l'entreprise candidate au marché global afin d'échanger sur les spécificités du projet, de préciser les attentes de la collectivité et certains points de l'offre,

Considérant la proposition de l'entreprise ROUTES ET CHANTIERS MODERNES,

Considérant que le rapport d'analyse des offres met en lumière les atouts de l'offre de l'entreprise ROUTES ET CHANTIERS MODERNES et sa capacité à mener à bien le projet en accord avec les exigences en matière de qualité et de performance,

Considérant le soutien substantiel et le financement apportés par des partenaires engagés tels que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) qui reconnaissent la pertinence de ce projet pour notre communauté de communes,

Il est proposé au conseil communautaire, d'attribuer le marché et d'autoriser Monsieur le président à signer le marché avec l'attributaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	64	pour
	0	contre
	1	abstention

APPROUVE l'analyse, le classement des offres et l'attributaire proposé,

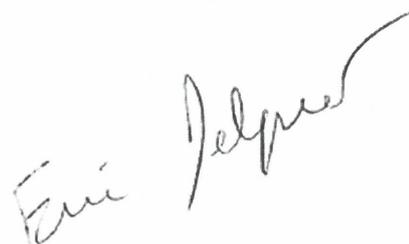
ATTRIBUE le marché global de performance à l'entreprise ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour un montant global et forfaitaire de 1 204 485,47 € HT comprenant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance sur 3 ans,

AUTORISE Monsieur le président à prendre toute décision relative à la passation et l'exécution du marché dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus et notamment à signer les documents du marché à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).